

Fiche procédure	Marketing
Chargé des partenariats + personnel OTC	Guide du partenariat
<b>Visites prestataires</b>	

Afin d'améliorer sa connaissance de l'offre touristique de son territoire, l'OTC est amené à faire des visites prestataires régulières.

Ces rendez-vous sont pris par téléphone ou par mail et concernent l'ensemble des adhérents à l'OTC (hébergeurs, commerces, prestataires d'activités, ...).

Ces visites se font généralement les jeudis matins hors vacances scolaires, pour ne pas fermer les bureaux et à des périodes où le flux touristique (printemps et automne) est moindre afin de ne pas perturber les prestataires dans leurs activités quotidiennes.

Ces visites peuvent être mises en place à la demande du prestataire ou à la demande de l'Office de Tourisme ou encore suite à plusieurs réclamations reçues au guichet.

Lors de ces visites, on vérifie que le prestataire possède bien les documentations (brochures, ...) éditées par l'OTC et nous lui proposons de lui en refournir mais aussi de récupérer leurs flyers avant notre départ.

Nous lui remettons aussi, si besoin, le guide du partenaire qui lui permettra de connaître tous les services proposés par l'OTC et les missions du personnel.

Nous lui rappelons les démarches engagées par l'OTC en matière de Qualité. Enfin nous lui donnons les périodes de diffusion des newsletters pros et de la distribution des éditions de l'Office de Tourisme. Nous l'invitons à se rapprocher des services de l'Office de Tourisme si besoin.

Nous vérifions avec lui ses informations et les remettons à jour si nécessaire. Les infos complémentaires sont vérifiées selon le type de structure que nous visitons (accessibilité PMR, activités proposées, modes de paiement acceptés, typologie de clientèle...)

Une fois les visites effectuées, nous échangeons entre collègues les informations transmises par les prestataires et nous mettons à jour, si besoin, nos bases de données (Sitlor, Ingénierie, ..)